

La Roche-sur-Yon, le 28 janvier 2021

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Service assemblées Courrier

HOTEL DE VILLE
Place Napoléon - BP829
85021 La Roche-sur-Yon
Tél. : 02-51-47-46-59

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 NOVEMBRE 2020

- PROCES-VERBAL -

Monsieur le Maire ouvre la séance, il fait lecture des pouvoirs :

- Danielle Martin à Françoise Raynaud
- Stéphane Ibarra à Florence Lemaire
- Claire Mauriat à Guy Batiot

Il propose la désignation de Monsieur François Caumeau en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Nice, et plus particulièrement à la mémoire de Vincent Loquès, de Simone Baretto-Silva, et de Nadine Devillers, ainsi qu'à Samuel Paty, assassiné le 16 octobre dernier.

18 heures 10 : minute de silence.

Monsieur le Maire appelle aux remarques éventuelles sur les procès-verbaux des séances du 3 et du 10 juillet 2020, puis il propose d'examiner les dossiers inscrits à l'ordre du jour:

1. Fonds d'urgence tempête Alex - Don au profit de la métropole Nice Côte d'Azur

Monsieur le Maire : La Métropole Nice Côte d'Azur met en place une collecte de fonds pour soutenir les victimes de la tempête Alex du 2 octobre 2020. Ces fonds seront reversés au profit des victimes et familles des victimes. Il est proposé au Conseil municipal le versement d'une somme de 5 000 euros.

Nicolas HELARY : « Merci de me donner la parole. Le plan engagé par les collectivités locales impactées par la tempête Alex s'élève à un milliard d'euros. Dès lors, nous serons d'accord pour dire que les 5 000 euros que vous nous proposez d'abonder au fonds de solidarité relèvent plus du symbole que d'une aide permettant d'aider les vallées qui ont été durement touchées. A partir du moment où il s'agit d'une délibération symbolique, nous devons donc nous interroger sur la globalité du symbole.

Lors des années précédentes, l'épisode cévenol avait déjà durement touché d'autres territoires français. De même, nous avons récemment assisté à l'explosion du port de Beyrouth au Liban. Or, nous n'avons pas souvenir que la collectivité se soit systématiquement proposée pour abonder au principe de solidarité. Nous ne vous en faisons pas le reproche – soyons clairs –, car il est complexe de réagir à l'ensemble des catastrophes mondiales et de pouvoir tout financer. C'est en effet plutôt à l'Etat d'intervenir sur ce genre de dossier. Cependant, dès lors que vous proposez une délibération symbolique assez inhabituelle, on ne peut que s'interroger sur ce qui vous conduit aujourd'hui à vouloir aller vers cette solidarité plutôt que vers une autre. Enfin, nul n'ignore ici votre proximité au sein du parti La France audacieuse avec Monsieur Estrosi, maire de Nice et président de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Par conséquent, pouvez-vous nous éclairer sur ce qui vous a conduit à abonder le fonds de solidarité de cette collectivité locale, plutôt qu'une autre ? Par exemple, le département de Seine-et-Marne a fait un don au département des Alpes-Maritimes. Bref, il ne faudrait pas que les Yonnais perçoivent cette délibération symbolique comme un souhait d'entretenir vos réseaux politiques.

Il ne s'agit pas de nous opposer à un principe de solidarité. Pour autant, nous nous abstenons quand même sur cette délibération de manière symbolique car nous ne comprenons pas le choix de cette solidarité plutôt qu'une autre. Merci. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Hélyary, quelle tristesse ! Je crois que les Yonnais vont vous juger car vous ne cessez de chercher le vice partout et vous le transmettez. Ce que vous faites là est assez lamentable vis-à-vis de celles et ceux qui ont souffert pendant cette catastrophe.

La métropole niçoise est celle qui a été la plus touchée par cette catastrophe naturelle. D'autre part, détrompez-vous, il nous est arrivé d'accorder des aides pour d'autres catastrophes à plusieurs reprises au cours des six dernières années, y compris à l'étranger. Il va falloir vous y habituer. Nous sommes sortis d'une période de 39 ans durant laquelle toutes les aides ont été orientées politiquement. Ce temps-là est terminé, et tout le soutien va désormais à l'ensemble de la population. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 abstentions : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Hélyary, Monsieur Romain Bossis.

2. Fonds de soutien suite Covid - Attributions d'aides exceptionnelles

Monsieur le Maire : En avril dernier, le Conseil municipal a décidé de mettre à disposition une enveloppe de 400 000 euros pour aider les associations en difficulté et assurer leur pérennité. Aussi, et après étude de leurs dossiers, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les montants accordés par le fonds de soutien aux associations suivantes :

- La Soulière : 2 000 euros ;
- L'AREAMS : 2 800 euros ;
- ADMR de La Roche-sur-Yon : 20 000 euros.

**Question adoptée à l'unanimité
45 voix pour.**

3. Marchés publics de travaux, fournitures ou services - Autorisation de signature d'un avenant

Christophe BLANCHARD : Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'un avenant au marché n° G20003 relatif au lot n° 2 « petits aménagements d'espaces publics » de l'accord-cadre « divers travaux d'aménagement d'espaces publics ». Il s'agit en réalité d'augmenter le montant maximum du marché, uniquement sur la première année contractuelle, pour faire face à des travaux imprévus mais impératifs en termes de sécurité. Le montant maximum du marché étant quasiment atteint, il est donc nécessaire de l'augmenter de 229 740 euros H.T. pour réaliser ces travaux supplémentaires, soit une augmentation de 4.99 %. Merci.

**Question adoptée à l'unanimité
45 voix pour.**

4. Conception, impression, diffusion du magazine mutualisé Roche Plus et régie publicitaire - Groupement de commandes et autorisation de signature des marchés

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement du groupement de commandes constitué avec La Roche-sur-Yon Agglomération, en vue de conclure les marchés publics de conception, d'impression, de diffusion du magazine d'information municipale et communautaire et de régie publicitaire. Ces marchés se décomposent de la façon suivante :

- Lot n° 1 : Conception et mise en page du magazine : 80 000 euros H.T. ;

- Lot n° 3 : Diffusion du magazine : 70 000 euros H.T. ;
- Lot n° 4 : Régie publicitaire : 100 000 euros H.T.

David SALLÉ : « J'aimerais relayer le questionnement de nombreux Yonnais concernant les retards de distribution du journal de ces derniers mois, car il n'est pas rare de le recevoir en milieu de mois. Peut-on connaître la raison de ces contretemps qui ne semblaient pas exister auparavant ? »

Monsieur le Maire : « Effectivement, nos prestataires nous expliquent que leurs livraisons sont très irrégulières compte tenu de la situation sanitaire. Bien entendu, nous leur avons rappelé à plusieurs reprises que cela ne nous convenait pas. »

Question adoptée à l'unanimité

44 voix pour.

Monsieur Christophe Blanchard ne prenant pas part au vote.

5. Souscription d'un contrat d'assurance risques numériques - Constitution d'un groupement de commandes

Christophe BLANCHARD : Afin de souscrire un contrat d'assurance permettant la prise en charge du risque numérique et un accompagnement personnalisé en cas de cyber-attaque, il est proposé au Conseil municipal de constituer un groupement de commandes. La Roche-sur-Yon Agglomération est proposée comme coordonnateur de ce groupement de commandes. Il s'agira d'un lot unique d'une durée de quatre ans pour un montant estimé de 140 000 euros T.T.C.

Question adoptée à l'unanimité

45 voix pour.

6. Travaux de restauration de l'église Saint Louis, classée monument historique - Autorisation de signature des marchés - Demande de subventions

Christophe BLANCHARD : La ville de La Roche-sur-Yon a entrepris de gros travaux de rénovation de l'église Saint Louis. Ces travaux se réalisent en plusieurs phases. La prochaine phase concerne les travaux de reprise des couvertures, de remplacement du chauffage, et la restauration des beffrois et des cloches. Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les marchés pour ces travaux.

Question adoptée à l'unanimité

45 voix pour.

7. Fourniture de produits laitiers et ovoproduits - Convention de groupement de commandes

Christophe BLANCHARD : Dans le but de renouveler les marchés relatifs à la fourniture de produits laitiers et ovo-produits, dont l'échéance est fixée au 28 février 2021, il est proposé au Conseil municipal de constituer un groupement de commandes afin d'optimiser les frais afférents à la procédure de marché public, ainsi que les tarifs proposés pour ces fournitures. Le groupement de commandes proposé sera constitué de deux membres, à savoir la ville de La Roche-sur-Yon et le CCAS de La Roche-sur-Yon.

La ville de La Roche-sur-Yon est désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes, sachant que la procédure sera constituée des deux lots suivants :

- Lot n°1 : Produits laitiers et Ovo-produits ;
- Lot n°2 : Produits laitiers ultrafrais et desserts lactés issus de l'agriculture biologique ou équivalent.

Aurélie VIEILLEDENT : « Merci Monsieur le Maire. Dans cette délibération, nous votons l'achat de deux lots de produits laitiers et d'ovo-produits dont l'un est issu de l'agriculture biologique ou équivalent.

En 2020 à La Roche-sur-Yon, la part des produits biologiques préparés par le Centre municipal de restauration représentait, selon le rapport sur le développement durable, 15 % des achats. Nous ne sommes donc pas encore aux 20 % demandés par la loi EGAlim et de ce qui serait nécessaire pour garantir une offre alimentaire de qualité pour nos concitoyens. Or, les lieux de restauration collective sont des lieux stratégiques. Ce sont les lieux idéaux pour démocratiser l'introduction de produits de

qualité dans l'alimentation, tant pour l'impact de la santé et pour les habitudes alimentaires des enfants, que pour des raisons environnementales.

De plus, il est précisé que si les produits achetés dans la commande pour le second lot n'étaient pas bio, nous aurions l'équivalent. Qu'en est-il exactement ? S'agira-t-il d'un autre type de qualité (haute qualité environnementale ou label) ? Quoi qu'il en soit, cela signifie que l'offre ne peut pas répondre à la demande.

Il est donc nécessaire de repenser l'offre alimentaire et de réaliser un diagnostic de territoire. Nous pouvons en effet créer un plan alimentaire de territoire structuré avec les acteurs locaux, en proposant de les accompagner dans la transition vers les productions biologiques. La Ville ne doit plus être séparée de ces sources d'alimentations, et l'offre alimentaire locale de qualité doit être garantie. Des villes plus grandes que la nôtre comme Saint-Etienne, mais aussi des villes plus petites, ont réussi ce pari.

Selon notre groupe, pour toute commande publique un cadre de résilience alimentaire doit être intégré. Le cadre de cette délibération ne nous paraît pas satisfaire les exigences actuelles de transition environnementale au sens large. C'est pour cela que nous voterons contre. »

Anne AUBIN-SICARD : « Madame, il est dommage que vous n'ayez pas eu l'occasion de regarder le plan climat Air Energie territorial qui a été acté en arrêt de projet il y a un an, et qui est évidemment en libre accès. D'ailleurs, nous aurons l'occasion d'en reparler dans les semaines à venir.

Je rappelle également que les élus du territoire et les différents ateliers – qui ont réuni plus de 300 personnes – ont travaillé sur ce sujet en véritable co-construction, et qu'ils ont par ailleurs acté un Projet alimentaire territorial (PAT). Ce projet fait donc partie intégrante de ce que portera la Ville demain, et plus globalement de ce que portera le territoire entier de l'Agglomération. Enfin, sachez que nous adopterons la délibération de lancement de ce PAT lors du Conseil d'agglomération du mois de janvier prochain. »

Jacques BESSEAU : « Concernant le Centre municipal de restauration, il faut distinguer le pourcentage, qui est uniquement un aspect financier, de ce qui est réellement proposé comme étant labellisé et Bio dans l'ensemble des menus. Je vous invite donc à regarder la parution hebdomadaire de ces repas. Je tiens à faire cette distinction car le produit le plus onéreux dans un menu est la viande. Or, nous ne pouvons pas aujourd'hui avoir une production de viande bio suffisante sur le territoire, avec des lots sécurisés dans le temps, qui puissent couvrir le million de repas du Centre municipal de restauration. Mis à part ce produit, vous constaterez que la majorité des menus sont largement labellisés, soit Label rouge, soit Bleu blanc cœur, soit Bio, sachant que nous restons dans l'optique de produits locaux. C'est pour cette raison qu'il ne faut pas se fier aux pourcentages. »

Question adoptée par 35 voix pour.

10 voix Contre : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

8. Concession de services pour la gestion d'une fourrière automobile

Pierre LEFEBVRE : La ville de la Roche-sur-Yon est en DSP (délégation de service public) depuis 2013 pour la gestion de la fourrière automobile. Cette DSP, renouvelée en 2016 pour une durée de quatre ans arrive à échéance en janvier 2021, il est donc proposé aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer sur le lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public par voie de concession concernant la fourrière automobile.

Guy BATIO : Pourquoi ce point a-t-il été retiré du rapport CCSPL, que nous devons étudier lors du Conseil municipal du 3 novembre dernier qui a été reporté à aujourd'hui ? Je pose cette question car nous aurions dû d'abord étudier le rapport CCSPL avant de voter ce point.

Monsieur le Maire indique que le rapport sera présenté lors du prochain Conseil municipal.

Question adoptée par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Monsieur David Sallé, Madame Florence Lemaire, Madame Claire Mauriat, Madame Myriam Desprès, Madame Aurélie Vieilledent, Monsieur Nicolas Héлары, Monsieur Romain Bossis.

9. Requalification d'une friche urbaine rue Ramon - Convention de maîtrise foncière avec l'Etablissement Public Foncier Départemental

Malik ABDALLAH : La ville de La Roche-sur-Yon poursuit sa politique de reconquête de son centre-ville pour en faire une ville toujours plus attractive avec des orientations ambitieuses : accroissement du nombre d'habitants du centre urbain, amélioration des déplacements, renforcement de la qualité des espaces publics, mise en valeur du patrimoine, redynamisation commerciale et culturelle. Ces objectifs se traduisent notamment par la réalisation de programmes d'habitat respectueux de l'environnement et répondant à une politique de densification urbaine du centre-ville et de mixité sociale à l'échelle du Pentagone et de ses abords immédiats.

A ce titre, la Ville s'intéresse à une friche urbaine située rue Gaston Ramon. Ce foncier d'environ 3 499 mètres carrés, correspondant aux anciens locaux de l'UNEDIC, a fait l'objet de plusieurs projets privés n'ayant jamais pu aboutir compte tenu de l'équilibre économique fragile (coût des travaux de déconstruction/désamiantage...).

En mobilisant l'EPFD (Etablissement public foncier départemental) et son appui sur ce foncier, la Ville souhaite voir la concrétisation d'un projet intergénérationnel, difficile à réaliser dans le cadre d'une opération classique de promotion immobilière. Ce projet de renouvellement urbain du quartier permettrait la réalisation d'un minimum de 36 logements (soit 102 logements à l'hectare), dont 20 % de logements locatifs sociaux affectés aux logements intergénérationnels. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention à intervenir, et de pouvoir engager financièrement l'EPFD à hauteur de 800 000 euros pour financer l'ensemble des dépenses liées aux actions foncières et aux prestations (travaux et études), sachant que la durée de cette convention sera de trois ans.

Guy BATIOU : « Comme Monsieur Abdallah vient de le rappeler, vous précisez qu'il s'agit d'une acquisition à travers l'Etablissement public foncier départemental, et que vous souhaitez la concrétisation d'un projet intergénérationnel. Par ailleurs, vous dites également que ce projet permettrait la réalisation d'un minimum de 36 logements, dont 20 % de logements locatifs sociaux éventuellement.

Pour ma part, je voudrais simplement rappeler qu'un groupe d'habitants travaille sur ce dossier depuis maintenant sept ans et que ces derniers étaient inquiets car cette friche était la dernière disponible parmi trois autres lieux du quartier. C'est donc avec satisfaction que ces habitants ont accueilli cette opération, d'autant qu'il devenait urgent d'acquérir cette parcelle. Concernant la délibération, j'aimerais savoir si les chiffres mentionnés sont indicatifs, car le groupe d'habitants qui propose ce projet avait lui-même sollicité sa participation active à plusieurs reprises. Or, nous avons le sentiment que ce dossier est quasiment bouclé et que les contacts sont déjà pris.

Il est important que ces personnes soient associées à ce projet, car elles habitent ce quartier depuis une cinquantaine d'années, et elles arrivent à un âge où la question de vieillir dans son quartier est importante – comme le confirme d'ailleurs l'actualité avec la saturation dans les Ehpad. D'ailleurs, j'en profite pour remercier les responsables et les employés des maisons de quartier Jean Yole et Pyramides pour la grande qualité de leur accompagnement, et pour avoir facilité ce travail avec les citoyens.

Quoi qu'il en soit, je pense qu'il serait bien d'envisager la construction de ce projet avec l'ensemble de ces personnes, et plus largement avec les habitants du quartier qui seraient demandeurs, car celui-ci prendra vraiment son sens et sa pleine vocation si la population est associée à travers ce groupe. »

Malik ABDALLAH : « Comme vous venez de le rappeler, les habitants de ce quartier sont effectivement concertés depuis quelques années. Concernant le nombre de logements, cette donnée émane d'une programmation réalisée par l'EPFD. Cette projection permettait d'une part de savoir si le projet était viable ou non, et d'autre part de proposer un prix à l'UNEDIC. Sachez que cette programmation a déjà été présentée aux habitants du quartier, puisque nous leur avons montré les plans potentiels ainsi que les tarifs associés. D'ailleurs, ces prix sont parfaitement cohérents par rapport à la programmation. Cela signifie donc que nous allons pouvoir travailler sur ce projet, puisqu'il existe un accord sur le prix, et que nous avons une base de 36 logements, dont 20 % de logements sociaux locatifs minimum.

Le projet qui avait été présenté aux habitants comptait 70 % de logements sociaux – puisque le bâtiment collectif intergénérationnel était composé de logements sociaux. Cependant, comme il était difficile de faire des logements privés intergénérationnels, nous prévoyons de compléter cette programmation avec 20 ou 30 maisons privées. Tout cela sera affiné avec les habitants, sachant que

nous voudrions également visiter d'autres sites. Cela veut donc dire aussi que la concertation que nous avons engagée depuis maintenant deux ans va se poursuivre dans les prochaines semaines. »

Guy BATIOU : « Je rappelle que je suis à la fois membre de ce groupe et conseiller municipal sur ce quartier, mais que je n'ai pas eu cette présentation. D'ailleurs, j'avais déjà indiqué l'an dernier que nous n'étions pas conviés à ces réunions de quartier, sous prétexte que les échanges ne devaient pas se faire avec les élus. Or, il est quand même important que nous soyons informés de ce genre de choses. D'autre part, il faut aussi rappeler que ce projet ne concerne pas uniquement le nombre de logements et l'implantation, mais qu'il porte également sur la construction d'un véritable projet intergénérationnel, dans lequel tous les habitants du quartier doivent être associés. »

Monsieur le Maire : « Je vous rassure, c'est bien ce que nous avons prévu de faire avec eux. »

Question adoptée à l'unanimité
45 voix pour.

10. Convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental en agglomération - Route départementale 2 - Les Terres noires

Patrick DURAND : Dans le cadre de la réalisation de cheminements doux entre le futur lycée Saint François et le complexe sportif des Terres noires, de nouveaux aménagements sur la route départementale 2 ont été réalisés. Il s'agit de la mise en place d'un plateau ralentisseur et de la modification des branches du giratoire Charles Sorin. Enfin, sachez que l'ensemble de cette opération s'élève à 205 610 euros T.T.C, sachant que l'Agglomération subventionne ce projet à hauteur de 50 % dans le cadre de l'attribution de ses fonds de concours.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de la Vendée fixant les modalités d'entretien des nouveaux aménagements.

Guy BATIOU : « Il y a une mixité piétons-vélos sur les accotements de trottoirs, et ces derniers ne sont pas très larges. Je crains donc qu'il y ait quelques petits problèmes, soit lorsque les bus arriveront, soit à la sortie ou à l'arrivée des lycéens. D'autre part, il faut aussi s'interroger sur la cohérence vers le site des Terres noires et de la convergence de tous les modes de transports. Il serait donc nécessaire d'avoir une vision globale des aménagements et des cheminements, allant à la fois de la rue Pierre Brossolette à la rue Monge et à la rue Lebon. Bref, il est désormais urgent d'avoir un plan extrêmement précis des déplacements possibles au sein de cette zone. »

Malik ABDALLAH : « Nous avons justement évoqué ce sujet hier lors d'une réunion avec le Centre vélo, puisque nous avons parlé d'une part de l'organisation des déplacements dans la Ville et dans l'Agglomération, et d'autre part des points noirs à rectifier sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, sachez que nous allons également relancer le Comité du cycle et de la mobilité pour identifier les problématiques de sécurité et de non-continuité des aménagements. Pour l'heure, le plan global est quasiment terminé, puisque nous travaillons sur ce dossier depuis près de six mois avec le Centre vélo, avec qui nous avons organisé de nombreuses visites sur le terrain. Autrement dit, tout existe déjà pour que l'ensemble des cyclistes puissent circuler en toute sécurité et en toute cohérence, aussi bien à la Ville qu'à l'Agglomération. Enfin, j'ajoute que nous organiserons une nouvelle réunion avec les acteurs associés dès le mois de janvier prochain, et que ce sujet sera également à l'ordre du jour de la prochaine commission « Transports » à l'Agglomération. »

Question adoptée à l'unanimité
45 voix pour.

11. Convention de servitude au profit de Enedis - Moulin du Fougère

François CAUMEAU : Le Conseil municipal est appelé à approuver la convention de servitude, sans indemnité, au profit de Enedis, relative à des travaux de lignes électriques aériennes sur la parcelle XA numéro 26 située « Moulin du Fougère » à la Roche-sur-Yon.

Question adoptée à l'unanimité
45 voix pour.

12. Renouveau urbain de l'ancien site Saint-Louis Technique - Mise en place d'une taxe d'aménagement majorée

Malik ABDALLAH : Sur les 6 hectares du site de l'ancien lycée Saint-Louis Technique est prévu un programme de 420 logements et de 5 000 mètres carrés de surfaces de plancher de bureaux. L'aménagement de ce site entraîne des travaux substantiels sur les voiries et espaces publics contigus. Le taux actuel de taxe d'aménagement ne permet pas de financer ces travaux suffisamment. Conformément aux possibilités offertes par l'article L331-15 du code de l'urbanisme, il a donc été décidé de porter ce taux de 3.2 % à 6 % sur ce secteur. Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de valider cette majoration.

Guy BATIOU : « Il paraît évident d'aménager cet espace de centre-ville. Cependant, et pour prolonger ce que je disais tout à l'heure, la rue Pierre Brossolette est la seule rue traversante de ce quartier – toutes les autres voies étant beaucoup plus étroites. Il est donc essentiel de bien réfléchir à l'aménagement de cette zone pour limiter la présence de la voiture, et faire en sorte que la rue Pierre Brossolette ne devienne pas un axe majeur de ce quartier.

Monsieur le Maire : « Tout cela a bien entendu été prévu. »

Question adoptée à l'unanimité
45 voix pour.

13. Regualification du quartier des Halles et de la centralité commerciale du Bourg-sous-la-Roche - Conventions d'indemnisation avec les commerçants

Frédérique PÉPIN : Dans le cadre des travaux de requalification du quartier des Halles et du Bourg-sous-la-Roche, la ville de la Roche-sur-Yon a mis en place une commission de règlement amiable, chargée d'évaluer de manière indépendante l'existence de préjudices commerciaux induits par les travaux et affectant les commerces riverains, ainsi que les commerçants du marché des Halles. Cette commission est présidée par un magistrat du Tribunal Administratif de Nantes, et est composée de représentants de la Ville, de la Préfecture, du Trésor public, de la Chambre de commerce et d'industrie, et de la Chambre des métiers et de l'artisanat régionale. Trois dossiers de demande d'indemnisation ont été déposés et examinés par la Commission, qui a rendu un avis favorable. Il est donc proposé au Conseil municipal de conclure une convention d'indemnisation avec les trois commerces suivants :

- « Richard Le Bon pain », boulangerie située au 158 rue du Général Guérin : 16 504 euros ;
- « Le Bourgadoin », restaurant situé 3 rue Guillerot : 22 500 euros ;
- « Madame Navard Mireille », située au marché des Halles : 24 698 euros.

Nicolas HELARY : « Merci pour cette présentation. Monsieur le Maire, j'aimerais revenir sur vos réponses précédentes, car vous semblez ne pas accepter certaines remarques alors qu'elles sont pourtant légitimes. Que voulez-vous, c'est notre rôle d'opposant que d'appuyer là où ça fait mal ! Or, nous voyons bien que nous appuyons là où il faut étant donné votre façon de réagir. Il va falloir vous y faire car c'est aussi cela la démocratie et il faudra bien l'accepter. Il est inutile de nous rappeler en permanence ce qui se faisait avant 2014, puisque votre opposition a changé et que je ne me sens absolument pas comptable pour ma part de ce qui se faisait avant. Cela fait maintenant six ans que vous exercez le pouvoir et il serait temps d'assumer.

Pour ce qui est du rapport, nous voterons bien entendu cette délibération pour venir en soutien aux commerçants. Cela étant, j'aimerais vous demander quelques précisions. Nous avons bien lu vos communications concernant les travaux des Halles, il reste toujours beaucoup de flou quant à la date prévue de fin des travaux. Sans vouloir caricaturer, chaque communication nous annonce que la fin de ces travaux aura lieu dans neuf mois. Trois mois plus tard, on nous annonce qu'elle aura lieu dans neuf mois, et trois mois plus tard, encore dans neuf mois. Bref, vous maintenez l'échéance des neuf mois, ce qui vous permet de dire que tout est sous contrôle. Néanmoins, le temps passe bel et bien malgré vos tours de passe-passe chronologique. En réalité, votre communication optimiste pourrait être drôle, s'il n'y avait pas en parallèle la détresse des commerçants, qui souffrent depuis bien trop longtemps en raison de ce chantier qui a été bien mal préparé. Aussi, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous informer, et informer clairement les Yonnais, sur une date d'arrêt des travaux, qui sonnera la sortie de ce qui est quand même devenu le borbier des Halles ? »

Monsieur le Maire : « Monsieur Hélyary, cela doit faire bien longtemps que vous n'avez pas dû mettre une paire de bottes pour traiter ce chantier de bournier, ou cela doit faire des mois que vous n'y êtes pas allé. D'ailleurs, il est vrai qu'on ne vous y voit pas beaucoup. Effectivement, vos remarques m'agacent lorsqu'elles sont déplacées. Vous avez beau dire que c'est votre rôle, je considère que votre rôle n'est pas de faire des remarques déplacées mais d'être dans l'opposition pour représenter ceux qui vous ont donné leurs voix. Votre rôle, Monsieur Hélyary, et vous vous en rendez compte avec les années qui passeront, est de faire des propositions. Votre rôle, Monsieur Hélyary, est d'être empreint de sympathie vis-à-vis de vos concitoyens, mais aussi vis-à-vis de vos collègues pour travailler avec eux. Votre rôle n'est donc pas d'être dans une critique totale en permanence, car cela vous discrédite, mais plutôt d'être dans les propositions. Vous y gagnerez des galons. C'est un conseil que je vous donne et que votre père a certainement dû vous donner aussi aux cours de ses mandats successifs à La Roche-sur-Yon. »

Quant au chantier des Halles, je vais laisser la parole à Monsieur Abdallah. Sachez que je fais très régulièrement le tour des commerçants, et qu'ils ne me semblent pas si malheureux que ça car ils ont compris l'intérêt du chantier. De plus, ils savent également qu'ils seront largement gagnants au final. J'en veux pour preuve qu'un nouveau commerce ouvre dès que l'un d'entre eux se libère. Par conséquent, le quartier des Halles se porte aujourd'hui bien mieux qu'il ne s'est jamais porté. »

Malik ABDALLAH : « Le calendrier de ce chantier a très peu évolué depuis ces derniers mois et aucun retard supplémentaire n'est prévu. Je rappelle que le dernier retard était dû au confinement, comme beaucoup de projets en France, et que cela était tout à fait compréhensible. D'ailleurs, nous avons récemment diffusé une communication à ce sujet auprès des habitants et des commerçants. Globalement, les travaux se poursuivent, notamment sur la rue Malesherbes, et la démolition du bloc U commencera dès le début de l'année prochaine lorsque l'aménagement sera terminé à l'intérieur du U Express. Nous aurons donc la démolition totale du bâtiment avant l'été, comme cela a toujours été prévu. »

Vous nous dites qu'il y a du retard, mais si vous nous accusez de cela à cause du confinement, cela signifie que vous n'êtes plus du tout dans votre logique d'opposition constructive. Quoi qu'il en soit, le projet avance à hauteur de ce qu'il doit avancer. J'ajoute que ce quartier vit actuellement très bien malgré ce projet, et que nous n'avons jamais eu autant de commerçants dans ce secteur. Il suffit simplement de regarder les nouveaux projets sur la rue des Halles. Bref, vous avez beau critiquer ce projet qui ne vous convient pas, les Yonnais, et surtout les commerçants, en semblent plutôt satisfaits. Evidemment, personne n'est jamais content d'avoir des travaux devant sa porte, notamment pour des raisons d'accessibilité. Cependant, les habitants commencent à se réapproprier progressivement ce quartier, qui sera totalement refait à neuf dans moins d'un an, et qui sera immédiatement opérationnel. »

Martine CHANTECAILLE : « Je n'ai pas du tout la même perception que vous concernant le sentiment des commerçants. J'ai d'ailleurs un article de presse sous les yeux, datant du 27 octobre dernier, dans lequel les commerçants disaient, je cite : « qu'ils en avaient marre ». Donc, je ne sais pas qui, de Monsieur Hélyary ou de vous, va le plus souvent aux Halles, mais j'entends une grande lassitude de la part des commerçants. Nous les comprenons d'autant plus que la présidente du groupement des commerçants du marché des Halles affirme que ce chantier dure depuis maintenant trois ans, et que les retards sont fréquents. Aussi, et même si nous avons des explications concernant ces retards, on ne peut pas non plus nier la gêne des commerçants. Je rejoins donc Monsieur Hélyary sur sa perception, et sur la grande lassitude des commerçants. »

Monsieur le Maire : « Nous étions encore ensemble au marché des Halles il y a quelques jours, et les commerçants avec qui nous discutons n'avaient pas l'air d'être si lassés que cela. Je dirais même qu'ils avaient l'air plutôt heureux. Evidemment qu'un chantier de trois ans est long. Evidemment, ce chantier est beaucoup plus long que nous l'avions imaginé. Evidemment, tout cela n'est agréable pour personne, et j'aurais été le premier ravi si tout avait été terminé il y a un an. Malheureusement, les circonstances ont fait que ce chantier a pris du retard. Cela étant, je sais aussi que tout le monde sera ravi de participer à la dynamisation de ce quartier, dès que ces travaux seront terminés. Si la présidente du groupement des commerçants affirme qu'elle en marre, sachez que j'en ai marre autant qu'elle et que j'aimerais moi aussi que ce chantier soit terminé. Enfin, vous admettez qu'il y a quand même un gouffre entre votre constat et la raillerie permanente de Monsieur Hélyary. Voilà ce que je voulais vous dire. »

Martine CHANTECAILLE : « Je vous repose quand même la question concernant la fin de ces travaux. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Abdallah vient juste de vous donner ces précisions. »

Question adoptée à l'unanimité
45 voix pour.

14. Quartier les Halles : Aides à la rénovation des devantures commerciales et façades

Frédérique PÉPIN : Dans le cadre des aides à la rénovation des devantures commerciales et des façades sur le quartier des Halles, deux nouveaux dossiers sont présentés, à savoir :

- 5 884 euros pour l'EIRL SALL, située au 6, rue de la Poissonnerie ;
- 5 090 euros pour la SARL Nagori, située au 9, place du marché.

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider le montant de ces aides.

Question adoptée à l'unanimité
45 voix pour.

15. Aménagement d'une continuité douce en site propre entre le lycée agricole Nature et Le Bourg-sous-la-Roche - Demande de fonds de concours et de subventions

Laurence GILLAIZEAU : La ville de La Roche-sur-Yon développe une politique ambitieuse en faveur des déplacements doux. Entre 2017 et 2020, plus d'un million d'euros ont déjà été investis en faveur des liaisons cyclables.

En 2020 et 2021, la Ville met en œuvre un projet de continuité douce piétons/cycles entre le Lycée Agricole Nature et le quartier de l'annexe au Bourg-sous-la-Roche. Cette nouvelle liaison s'inscrit dans cette orientation.

Afin de soutenir les actions des communes en faveur des modes doux, l'Agglomération, par délibération communautaire en date du 24 septembre 2015, a décidé le versement d'un fonds de concours spécifique en faveur des modes doux pour les communes membres. Il est par ailleurs proposé de solliciter une subvention de 326 424 euros auprès de l'Etat, de 204 015 euros auprès du Feder et de 73 571.85 euros auprès de La Roche Agglomération. Enfin, sachez qu'une signalétique a été validée par le Centre vélo afin d'avoir une bonne visibilité des trajets à vélo, et qu'il n'était pas possible de réaliser ce projet sur la route départementale à cause du pont de la Riallée.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ce projet, et d'autoriser la signature des conventions de financement pour cette opération.

Guy BATIOU : « Il s'agit là aussi d'un dossier important, puisque cela faisait plusieurs années que les déplacements vers le lycée Nature ne sont pas sécurisés. Néanmoins, j'aimerais quand même revenir sur la situation. En effet, si ce projet n'était pas réalisable en raison du pont de la Riallée, la liaison directe le long de l'ancienne route de la Chaize-le-Vicomte permettait cependant cet aménagement cyclable. Le frein est donc à chercher du côté du Conseil départemental, et il va bien falloir que l'Agglomération et la Ville fassent pression auprès de cette instance à un moment donné pour réaliser des aménagements en concertation. Je crains effectivement que certaines personnes continuent toujours de prendre l'ancienne route car les nouveaux aménagements ne seront pas très faciles à utiliser dans un premier temps.

D'autre part, et puisque la création de cette voie est acquise, il y aura forcément des aménagements amont et aval, et nous risquons encore une fois de nous retrouver à un problème de concertation avec le Conseil départemental – puisqu'il faudra bien réutiliser une voirie départementale avant le parc Eco. Autrement dit, le problème risque de se poser de la même façon. C'est pour cette raison qu'il faut vraiment l'anticiper, sans quoi nous n'aurons aucune cohérence des liaisons vers la Ville et vers l'Agglomération. Il faut donc étudier dès à présent un franchissement entre le lycée Nature et le parc Eco de manière sécurisée, sinon cette piste cyclable ne sera pas une piste structurante et sera de fait sous-utilisée. Encore une fois, il est impératif que nous ayons un plan et un schéma de déplacement pérennes, qui nous permettent de voir chacune de ces réalisations structurantes. »

Malik ABDALLAH : « Tout d'abord, ne globalisez pas le manque d'investissement des pistes cyclables, à la fois sur la Ville et dans l'Agglomération, d'autant qu'il n'y en a jamais eu autant et que des centaines de kilomètres ont été réalisés au cours du mandat précédent. Nous vous l'avons déjà

démonstré et vous le savez très bien. De plus, et comme je le disais tout à l'heure, nous allons relancer le Comité du cycle et de la mobilité. Concernant le Centre vélo, je suis désolé que vous n'y assistiez pas mais cette structure invite qui elle souhaite. A ce propos d'ailleurs, sachez que nous allons réaliser un travail avec ce centre sur l'ensemble des discontinuités, et qu'un document sera mis en ligne pour permettre aux différents acteurs du territoire de pouvoir identifier directement les liaisons et les tracés. De plus, ce support permettra aussi de mettre en place des propositions. Enfin, je rappelle qu'un travail est actuellement en cours pour rejoindre la Chaize-le-Vicomte via le lycée Nature, sachant – et je suis d'accord avec vous concernant le Département – que le petit pont situé sur la route départementale est extrêmement difficile à passer, et que nous aurons de toute façon des difficultés techniques et financières très importantes à cet endroit. Cela étant, et même si rien ne nous n'empêche de discuter avec le Département sur le reste des voiries d'entrées de ville, ce travail devra être fait en concertation au niveau de l'Agglomération car l'échelon de la Ville est trop petit. »

Anne AUBIN-SICARD : « On ne peut pas laisser dire qu'aucune démarche stratégique n'a été faite en la matière. Je rappelle en effet que l'Agglomération a innové en votant d'abord un Plan global de déplacement pour développer l'usage du vélo sur l'ensemble du territoire – donc y compris la ville de La Roche-sur-Yon. D'autre part, je rappellerai également l'existence d'un schéma directeur des cheminements doux, dans lequel un plan cyclable en étoile est prévu à l'horizon 2025 entre les communes à partir de la ville de La Roche-sur-Yon. Bref, cela signifie donc qu'il existe une véritable démarche de territoire sur le sujet des pistes cyclables.

Hormis cette démarche stratégique, j'ajoute qu'il existe aussi une démarche complémentaire d'accompagnement financier pour inciter les communes à développer leurs propres itinéraires. C'est la raison pour laquelle un effort sans précédent avait été développé par les élus de l'Agglomération, et qu'un million d'euros a été débloqué chaque année en faveur des pistes cyclables – sachant que certains cheminements sont portés soit par l'Agglomération soit par les communes elles-mêmes. C'est donc un effort considérable fait par le territoire, et nous nous inscrivons bien évidemment dans la continuité de cet effort.

Je rappelle également que tout l'enjeu du mandat précédent consistait d'abord à traiter l'ensemble des points noirs et des discontinuités. Toutefois, ce chantier n'est pas encore terminé et nous allons continuer sur cette lancée. S'agissant des réalisations déjà effectuées, je pense notamment à Sully, ou au carrefour des Trois ponts – qui était un point noir relevé depuis des années par les associations – ou encore à la rue Monge ou à la rue Halley. Aujourd'hui, toutes ces zones sont fortement empruntées. Concernant le Département enfin, l'itinéraire dont vous parlez restera de toute façon trop dangereux pour les cyclistes. C'est pour cela que nous avons travaillé sur un itinéraire alternatif complètement sécurisé. D'ailleurs l'objet de cette délibération consiste justement à protéger au maximum les élèves du lycée Nature. »

Guy BATIOU : « Je voudrais bien que l'on ne trahisse pas mes propos, d'autant que j'ai voté toutes vos réalisations sans aucune exception. De plus, j'ai également souligné à plusieurs reprises le travail qui avait été réalisé en commission avec le comité du cycle, et je ne peux en être que satisfait. Quant aux réunions du Centre vélo, j'y participe dans la mesure du possible.

Je n'ai jamais dit que rien n'avait été fait. Ce serait même absurde. Néanmoins, je rappelle encore une fois qu'on ne peut toujours pas traverser la route de Nantes, et que cet axe est extrêmement dangereux. Nous sommes quand même en droit de nous interroger sur ce point et de relever ce qui ne va pas. Cela ne veut absolument pas dire que vous n'avez rien fait du tout. »

Aurélien VIEILLEDENT : « Merci Monsieur le Maire. Le rôle de l'opposition est effectivement de participer au débat et de faire des propositions. Il me paraît donc judicieux que notre groupe participe à des groupes de travail, et notamment au Comité du cycle et de la mobilité. J'avais d'ailleurs envoyé un mail en ce sens il y a plus d'un mois, mais je n'ai toujours pas eu de réponse. Je voulais donc savoir ce qu'il en était. »

Monsieur le Maire : « Nous allons regarder cela et revenir vers vous. »

Question adoptée à l'unanimité
45 voix pour.

16. Opération « Le Carré Foch » - Signature d'une convention action foncière avec l'Etablissement Public Foncier Départemental de la Vendée

Malik ABDALLAH : Dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre-ville et d'Action cœur de ville, la ville de La Roche-sur-Yon œuvre à la reconversion de la friche urbaine constituée des fonciers situés au 8-14 rue du Maréchal Foch. Un travail partenarial a donc été engagé avec l'Etablissement Public Foncier Départemental de la Vendée, Vendée Foncier Solidaire, Action Logement et Action Cœur de ville, en vue d'aboutir à une opération de renouvellement urbain avec La Compagnie du Logement, propriétaire d'une partie du foncier. Cette dernière serait également maître d'ouvrage de l'opération. Ainsi, par délibération en date du 18 juin 2020, l'EPFD a validé le principe d'une convention d'action foncière lui permettant d'intervenir en accompagnement de ce projet urbain. Il est donc proposé au Conseil municipal de contractualiser avec l'EPFD une convention d'action foncière pour accompagner ce projet urbain.

Question adoptée à l'unanimité
45 voix pour.

Monsieur le Maire : propose l'examen des questions orales posées par les élus de l'opposition.

Questions orales

Question orale n° 1 posée par Monsieur Batiot, élu du groupe Ecologie et Solidarité

Château du Plessis
(texte en annexe)

Malik ABDALLAH : « Je rappelle que les arbres de la propriété du château du Plessis sont protégés dans le cadre du PLU comme d'intérêt paysager, et qu'ils sont également couverts par un repérage « parcs et jardins privés » dans le cadre de l'Avap, que nous avons validé en 2015. Cela signifie donc que tout abattage d'arbre est soumis à une autorisation d'urbanisme au préalable. Dans le cas présent, les abattages d'arbres ont bel et bien été déclarés et autorisés, par le biais d'un arrêté qui accorde les permis de construire.

Concernant la question du permis de construire, il a été précisé que les éléments végétaux devaient faire l'objet d'une préservation et d'une mise en valeur. Cela n'interdit pas l'abattage d'arbres, mais subordonne cet abattage à des plantations nouvelles respectant le caractère du lieu. Un inventaire a effectivement été réalisé, et celui-ci a conclu que les arbres qui montraient des signes de faiblesse justifiaient être abattus. Par ailleurs, les plans « masse » qui ont été fournis dans le cadre du permis de construire, et qui sont à disposition du public, permettent de visualiser en toute transparence la localisation exacte et les essences de tous les arbres qui ont été abattus et de tous ceux qui ont été plantés. Au final, le projet comportera quatre arbres de haute tige supplémentaires par rapport à ce qui existait jusqu'à présent. Cela signifie donc que la végétalisation du site sera confortée et pérennisée au château du Plessis.

Concernant la question de l'Avap, je rappelle que nous avons mis en place un document d'urbanisme qui protège les jardins privés et publics. Ce dernier stipule que 70 % de la surface des jardins doit être maintenue en espace végétal, et que la visibilité de la végétation d'espaces publics doit elle aussi être maintenue. C'est donc exactement ce que nous avons fait dans le cadre de ce projet, puisque plus de 70 % du jardin est protégé en espace végétal et que l'ensemble de la végétation est visible depuis les espaces publics. Enfin, sachez que cette demande d'autorisation a aussi été validée par l'architecte des bâtiments de France qui a émis un avis favorable. »

Anne AUBIN-SICARD : « J'aimerais pour ma part vous parler du patrimoine arboré de la ville de La Roche-sur-Yon, ainsi que de trois outils particulièrement intéressants. Le premier outil – qui débute tout juste – est le Plan de gestion de l'Arbre de la Ville. Ce plan fonctionne en deux temps, avec d'une part un état des lieux du patrimoine arboré de la Ville, et d'autre part l'élaboration d'une démarche stratégique. Concernant l'état des lieux, celui-ci est aujourd'hui terminé. Il a été établi conjointement avec le service Nature en ville de la Ville et l'ONF, et s'est focalisé sur les 2 500 hectares d'aires urbaines de la Ville. Concrètement, cet état des lieux indique que la Ville compte aujourd'hui pas moins de 35 000 arbres, uniquement sur l'aire urbaine. Je pense que ce chiffre est intéressant et qu'il est tout à fait évocateur.

Le deuxième outil dont je voudrais vous parler – et que vous avez évoqué dans votre question –, est le Plan Biodiversité de la Ville adopté en 2017 pour une durée de quatre ans. Je rappelle que ce plan a permis de cartographier la trame verte de la Ville sur l'intégralité du territoire, et qu'il témoigne en réalité de l'histoire de notre patrimoine bocager qui a été façonné par la main de l'homme depuis des décennies. Ce Plan Biodiversité recense par exemple 750 kilomètres de haies sur l'ensemble de la Ville, sachant qu'un kilomètre de haie piège entre 3 et 5 tonnes environ de CO₂ chaque année. C'est donc là aussi un chiffre tout à fait intéressant. D'autre part, ce plan a également recensé 145 boisements de tailles inégales sur une surface de 450 hectares, sachant que ces végétaux jouent eux aussi un rôle dans le piégeage de CO₂. Pour vous donner un ordre d'idée, sachez qu'entre 500 et 600 mètres de haies sont replantés chaque année, ce qui représente près de 2 kilomètres de haies supplémentaires.

Enfin, le troisième outil dont je voulais vous parler – et auquel Monsieur le Maire est très attaché – est la stratégie 100 000 arbres, qui fut un élément phare de notre programme municipal. Je rappelle que cette stratégie est portée par l'Agglomération, et que le chiffre annoncé montre à lui seul la volonté de la collectivité d'avoir un impact réel et majeur, tant en termes d'atténuation que d'adaptation aux changements climatiques.

Par ailleurs, vous n'êtes pas sans savoir que d'autres collectivités vendéennes entreprennent une démarche similaire, et que le Département a lui aussi validé son Plan Biodiversité et Climat en septembre dernier. Sachez que ce plan comporte également une rubrique « arbres », et qu'il a été décidé de planter 1.1 million d'arbres d'ici trois ans sur le territoire vendéen, ce qui représentera une économie de CO₂ de 3 500 à 5 000 tonnes par an.

En réalité, vous vous êtes trompé de combat car vous vous êtes focalisé sur 13 arbres, soit 0.04 % du patrimoine chiffré sur l'aire urbaine de la Ville, à savoir 35 000 arbres. De plus, et cela me paraît plus grave, vous avez oublié l'essentiel du projet du château du Plessis, qui, je vous le rappelle, est consacré à notre jeunesse. C'est également un projet innovant en termes de formation, et prometteur en termes d'offre d'emplois, ce qui est loin d'être négligeable dans le contexte économique qui nous attend les mois prochains. Je suis donc désolée, mais vous vous êtes focalisé sur des éléments mineurs, par rapport à la fois à l'ampleur de ce qui existe sur le territoire, et par rapport à l'objet même du projet du château du Plessis. »

Guy BATIOU : « Je ne crois pas que nous nous trompons de combat. Dois-je vous rappeler toutes nos interventions passées concernant la haie arrachée en face de Beautour, ou encore l'arrachage des arbres lors de la construction du dojo ? Dois-je vous rappeler également tous les arbres qui ont été arrachés pour le contournement Nord et tous ceux qui seront retirés pour le petit contournement Sud ? D'autre part, une plantation nouvelle ne compense pas non plus une plantation ancienne. Cela n'est pas suffisant. Quant à piéger du CO₂, c'est bien gentil, mais nous ne pourrions pas en économiser si nous continuons notre politique actuelle de la voiture. D'ailleurs, je ne suis même pas certain que nous arriverons à compenser ce qui sera produit par le tout voiture qui nous attend autour de La Roche-sur-Yon.

Quant au projet du château Plessis, encore faut-il prouver qu'un arbre est malade, même si l'architecte a émis un avis favorable sur ce projet. Bref, nous ne sommes pas à côté de la plaque, mais bien sur la politique des arbres à La Roche-sur-Yon. Là aussi, je ne dis pas que vous n'avez rien fait et que vous n'avez rien planté. Néanmoins, nous sommes en droit de nous poser des questions sur le patrimoine existant, et certains exemples montrent qu'il n'a pas été protégé. »

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur Batiot, mais nous sommes extrêmement attentifs sur ce sujet. D'ailleurs, la politique des 100 000 arbres ne consiste pas uniquement à planter des arbres. Elle consiste aussi à éduquer les futures générations pour qu'elles s'approprient cette culture de l'arbre, car c'est aujourd'hui que nous devons penser à demain. Nous allons donc préparer tous ensemble la planète de demain et j'espère bien que vous serez à nos côtés pour planter ces 100 000 arbres. Nous y sommes d'ailleurs d'autant plus attentifs que d'autres arbres ont été abattus dans le passé et qu'ils représentaient la mémoire de notre ville. »

Covid-19

(texte en annexe)

Monsieur le Maire : « Je rappelle que cette question orale devait être posée au Conseil municipal du 3 novembre dernier, c'est-à-dire quelques jours après la déclaration du Président de la République. Nous allons donc quand même y répondre, même si elle n'est plus tellement d'actualité.

Concernant la mise en place d'une cellule de crise à La Roche-sur-Yon, je rappelle que celle-ci était déjà en place depuis quelques jours, et qu'elle réunit deux fois par semaine.

Concernant le fait d'associer les groupes d'opposition aux travaux et aux réflexions de cette cellule de crise, je rappelle que nous avons sollicité votre présence une fois par semaine autour de la première adjointe et des services, pour faire le point sur les décisions de la semaine et pour entendre vos suggestions.

Concernant l'engagement de la majorité à rendre publiques l'ensemble des demandes financières exceptionnelles liées à cette crise, je rappelle qu'il s'agit justement de documents publics. Quant aux critères d'acquisitions, sachez que ce sont les chambres consulaires, à savoir la CCI et la CMA qui étudient les dossiers, et qui nous donnent leur aval pour aider les commerces. Nous faisons donc tout notre possible pour les accompagner, sachant que nous ne pourrions probablement pas aider tout le monde dans les mesures attendues. »

Anne AUBIN-SICARD : « Effectivement, nous avons déjà eu deux réunions de cellule d'information avec les représentants de l'opposition, et une troisième est d'ores et déjà programmée vendredi prochain. Globalement, nous passons en revue toutes les initiatives qui ont été travaillées durant la semaine, sachant que les directeurs concernés par ces sujets sont également présents en visioconférence pour apporter des éclairages techniques complémentaires aux questions et aux demandes d'informations sollicitées par l'opposition. Cependant, aucune proposition n'a encore été formulée de la part de l'opposition. »

Nicolas HÉLARY : « Merci Monsieur le Maire. J'aimerais une nouvelle fois revenir sur vos propos précédents. Tout d'abord, sachez que nous abordons généralement des questions de fond lorsque nous traitons de certains sujets. Or, vous répondez systématiquement de manière invariable par des attaques personnelles et totalement à côté de la plaque, avec énormément de mépris. Je trouve cela assez étonnant, et cela en dit long sur votre vision de la démocratie.

Certes, cette question orale arrive légèrement en décalage. Cependant, permettez-moi de digresser sur votre façon de gérer les choses...

Monsieur le Maire : « ...Excusez-moi mais nous sommes dans un Conseil municipal et il y a des règles à tenir. Votre propos doit donc s'en tenir strictement à la question orale, même si je comprends qu'il soit difficile pour vous de respecter cet ordre des choses. Aussi, soit votre intervention se rapporte à cette question orale, et vous pouvez alors vous exprimer librement, soit elle n'a rien à voir et dans ce cas vous n'avez pas la parole. Je vous invite donc à respecter les règles municipales, dans le respect de celles et ceux qui vous entourent et tout ira bien. »

Nicolas HÉLARY : « Merci. Lorsque je parlais de digression, l'idée était d'aller un peu plus loin dans le raisonnement, et d'engager un temps de réflexion collective que nous n'avons eu la possibilité d'avoir, puisque vous avez reporté la séance du 3 novembre.

Nous avons fait une minute de silence en début de séance. Nous voyons donc bien qu'il existe aujourd'hui des tentatives de déstabilisation de la démocratie et de la République, et que celles-ci viennent troubler nos vies par le biais d'attentats absolument ignobles, comme celui de Nice, ou encore avec la décapitation de Samuel Paty. Or, il revient à tous les responsables politiques de se placer en première ligne pour la défense de notre République et de ses institutions. Dès lors, Monsieur le Maire, dans ce contexte si particulier, quel message faites-vous passer au sujet de nos institutions, lorsque vous considérez que les Conseils municipaux peuvent être reportés sans que cela porte à conséquence ? Quel message faites-vous passer, lorsque vous indiquez par vos actes et vos prises de décisions solitaires que les instances républicaines de débat démocratique n'ont pas d'importance en cette période ? Quel message faites-vous passer enfin, lorsque vous remplacez ces instances républicaines par des Facebook live en présentant à tort ces temps comme de la

démocratie participative, alors même qu'ils ne sont en réalité que des moments de communication – parfois indécents - tant l'autosatisfaction et l'autopromotion priment dans ces interventions ?

Je vais dire les choses de manière très directe, et sans doute désagréable, mais ce constat d'isolement du pouvoir existe autant actuellement à la tête de l'Etat qu'à La Roche-sur-Yon. Excusez-moi, mais nos ancêtres ne se sont pas battus lors de la Révolution française, pour que 230 ans plus tard les responsables politiques s'assoient sur les institutions républicaines au mépris de la démocratie. Nous pensons, à l'inverse de vous, que cette crise sanitaire pourrait justement ramener de l'intérêt général au sein des instances républicaines, loin des positionnements politiques. Ce n'est pas la voie que vous avez choisie en reportant les Conseils municipaux, et nous le regrettons.

J'aimerais d'ailleurs revenir sur ce que vous avez annoncé concernant la création de la cellule municipale et la participation de l'opposition pour informer correctement l'ensemble des membres de la majorité, à qui vous avez dû mentir sans aucun doute comme vous l'avez fait auprès de la presse. Mes chers collègues, et pour être très clair, non, l'opposition n'a jamais par principe refusé de participer à la cellule de crise. Il faut que cela soit très clair. Je rappelle que la première proposition qui nous avait été faite indiquait une information par semaine le vendredi en fin de matinée, à un instant où chacun d'entre vous n'était pas disponible. Vous comprendrez donc pourquoi nous avons décliné cette invitation. Ce n'est que lorsque nous avons reçu une nouvelle proposition à des horaires beaucoup plus convenables que nous avons accepté. C'est donc bien vous, Monsieur le Maire, qui avez changé d'attitude et non l'inverse.

Par ailleurs ce fonctionnement de la cellule de crise pose question. Autant ce fonctionnement était entendable au mois de mars, car nous étions devant une situation inédite de crise, et dans un temps politique particulier entre les deux tours d'une élection à l'issue incertaine, autant aujourd'hui le Conseil municipal est installé et est légitime à délibérer. Il n'y a donc pas de raison de fonctionner en système de cellule de crise. Bien au contraire, et comme je l'indiquais tout à l'heure, nous sommes dans un temps si particulier que nous aurions pu, et que nous aurions dû, activer les instances républicaines et consacrer dès début novembre un Conseil municipal spécial à la gestion de crise. Cette séance aurait permis de faire des constats communs, d'avoir une réflexion commune et de formuler des propositions tous ensemble, sans doute plus abouties et ambitieuses que celles que vous avez faites jusqu'à maintenant. Aussi, soit je peux décliner dès à présent un certain nombre de propositions, soit nous les faisons par écrit et nous les faisons passer ensuite à la presse. C'est comme vous voulez ? »

Monsieur le Maire: « Monsieur Héлары, vous me navrez. Vous me faites de la peine et vous me faites sincèrement pitié. Vous rendez-vous compte du degré d'offense que vous faites à la République ? Vous utilisez les événements, qu'il s'agisse des attentats ou de la crise sanitaire pour mettre en cause les institutions de la République. Ce que vous faites est honteux, Monsieur Héлары. Cependant, je vous sais suffisamment intelligent pour comprendre qu'il s'agit de pure manœuvre et que vous ne pensez pas tout cela. Je l'espère.

La tenue d'un Conseil municipal, trois jours après la déclaration du Président de la République, est de la responsabilité du maire. Or, comme je ne connaissais pas à ce moment-là l'importance du développement de l'épidémie, il m'est apparu responsable, non pas d'annuler une instance démocratique, mais de la reporter pour ne pas mettre en danger les élus et le public. De plus, je ne donnerai pas l'exemple à la population de personnes qui se promènent la nuit, alors que l'on demande à tout le monde de rester chez soi. Vous le prenez comme vous voulez, ce n'est pas le problème. Vous avez votre responsabilité d'opposition, qui consiste à énerver et à faire semblant, alors que vous devriez d'abord penser à vos concitoyens et à ceux qui souffrent dans la peine, car c'est bien eux qu'il faut soutenir.

Vous parlez de l'isolement du pouvoir, mais vous n'êtes pas là au quotidien pour voir que mon équipe est toujours présente autour de moi. Vous dites également que j'ai menti. Or, l'ensemble des courriers de Monsieur Ibarra, ainsi que l'ensemble de mes réponses, ont été transmis à la fois à l'ensemble des membres de la majorité et à la presse. Toutes ces personnes seront donc témoins de votre manipulation oratoire par rapport aux écrits qu'elles ont eus. Je n'ai jamais eu d'autres échanges avec Monsieur Ibarra que ceux qui ont été écrits, et que chaque membre de la majorité ainsi que la presse a reçus. Vous mentez et vous manipulez. C'est un bien mauvais signe pour démarrer un mandat, quand on se veut avoir des fonctions plus importantes par la suite. Je suis malheureux que vous puissiez manœuvrer la vérité et manipuler à ce point ceux qui sont autour de vous. Je suis vraiment malheureux et tout cela ne présume pas de choses intéressantes pour la suite.

Quant à vos propositions, nous voyons bien que vous ne voulez pas en faire de sincères. Vous voulez simplement en faire de la communication. Preuve en est, puisque vous vouliez les apporter à la

presse avant de nous les apporter, et qu'elles étaient écrites. Cela fait maintenant quinze jours que vous avez tous nos numéros de téléphone. Ne pensez-vous pas qu'il aurait été plus intelligent de nous apporter vos propositions si vous aviez eu des actions importantes et urgentes à mener pour la population ? Nous aurions alors pu en discuter ensemble pour les mettre en place, plutôt que d'attendre la fin du confinement et de les présenter à la population en tant que sauveur en disant que vous avez les solutions. Vous vous moquez de nous, et maintenant nous le savons. Je tiens d'ailleurs à vous remercier car vos propos nous ont montré votre vrai visage et cela fera du bien à tout le monde. La discussion est close. »

Vœu déposé par le groupe Engageons-nous

Personnes sans abri

Martine CHANTECAILLE : « La crise sanitaire a mis en évidence des situations de grave précarité, que connaissent nombre de nos concitoyens, pour qui l'accès aux droits les plus fondamentaux comme se nourrir, se loger ou se soigner, représente un problème quotidien et non pas un acquis. Cette réalité concerne aussi notre ville.

Loin d'en rester au simple constat, notre collectivité doit donc se mobiliser et agir en développant une véritable politique de lutte contre les sans-abris. Notre groupe souhaite en ce sens que la ville de La Roche-sur-Yon signe la déclaration des droits des personnes sans abri. Cette déclaration est notamment promue par la fondation Abbé Pierre, dont le délégué général Christophe Robert quittera prochainement ses fonctions. Je rappelle que 300 000 personnes en France sont aujourd'hui sans domicile fixe. Cette déclaration devrait donc provoquer un électrochoc.

Cette déclaration est composée de 14 articles, et réaffirme les droits fondamentaux comme le droit au logement, à l'alimentation, à l'hygiène, à l'accès aux services et aux droits sociaux, au vote, à la protection des données personnelles, ainsi qu'à la participation à la vie démocratique comme à la vie culturelle, et au fait que les personnes sans abri ne doivent pas en être exclues.


Cette signature par notre collectivité constituerait l'amorce d'un véritable travail avec les partenaires et les associations qui œuvrent en ce sens dans leur commune pour rendre ces droits effectifs. Nous serions disposés à y prendre toute notre part. »

Monsieur le Maire : « Nous avons lu attentivement votre vœu, et surtout les 14 articles de cette déclaration. Certains d'entre eux méritent d'être approfondis et d'être vérifiés en termes de légalité. Aussi, pour ne pas faire de ce vœu un simple élément de communication, mais plus un élément de travail pour l'ensemble de la municipalité, je vous propose que nous l'étudions dans les commissions adéquates et dans celles dont vous faites partie. Il sera alors possible d'en prendre la bonne mesure dans le Conseil municipal suivant. »

Martine CHANTECAILLE : « Je voudrais simplement préciser que certaines collectivités ont déjà signé cette déclaration et qu'il ne s'agit pas d'un simple élément de communication. Je rappelle en effet que nous parlons de personnes sans abri, et que cette déclaration concerne bien des droits fondamentaux. »

Monsieur le Maire : « Nous l'avons bien compris. C'est pour cette raison que je vous propose de travailler ce vœu ensemble dans les commissions, et que nous y revenions lors du prochain Conseil municipal ou lors de celui d'après, selon le temps qui sera nécessaire pour bien analyser cette proposition. »

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 04.

 **Luc BOUARD,**
Maire

Conseil Municipal du Mardi 3 novembre 2020

Question orale du groupe « Engageons-nous pour La Roche-sur-Yon ! » concernant l'actualité liée au COVID-19.

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Les annonces du Gouvernement se succèdent et le dernier a de nouveau placé la France en état d'urgence sanitaire.

Le Préfet de la Vendée a donc pris les premiers arrêtés pour mettre en œuvre les mesures de protection nécessaires sur notre département et à La Roche-sur-Yon.

La deuxième vague de COVID-19 est bien là.

Afin de protéger nos concitoyens, en premier lieu leur santé, mais aussi pour leurs activités économiques et sociales, des mesures d'exceptions sont mises en œuvre à tous les niveaux et notamment par les collectivités locales. Pour garantir leur efficacité, leur bonne compréhension, mais aussi leur équité et légalité, ces mesures exceptionnelles doivent être prises en totale transparence.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous vous interrogeons :

- Quand comptez-vous remettre en place une cellule de crise à La Roche-sur-Yon afin d'adapter les réponses de notre ville aux crises sanitaire, économique et sociale lors de cette seconde vague ?

Afin de garantir la plus grande transparence :

- Avez-vous l'intention, cette fois-ci, d'associer notre groupe aux travaux et réflexions de cette cellule de crise ?
- Pouvez-vous prendre l'engagement que l'ensemble des demandes d'aides financières exceptionnelles liées à cette crise adressées à la Mairie seront rendues publiques, ainsi que les critères d'attribution, les réponses faites et le montant versé ?

En vous remerciant pour votre écoute, les élus du groupe « Engageons-nous pour La Roche-sur-Yon ! ».



Vœu du groupe oppositif « Engageons-nous pour La Roche-sur-Yon »

La crise sanitaire a mis en évidence les situations de grave précarité que connaissent nombre de nos concitoyens pour qui l'accès aux droits les plus fondamentaux, tels se nourrir, se soigner, se loger représente un problème quotidien et non un acquis.

Cette réalité concerne aussi notre ville.

Loin d'en rester au simple constat, notre collectivité doit se mobiliser et agir en développant une véritable politique de lutte contre le sans-abrisme. Notre groupe souhaite, en ce sens, que la ville de La Roche-sur-Yon apporte sa signature à la "Déclaration des droits des personnes sans-abri" promue par la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri et la Fondation Abbé Pierre dont le Délégué général rappelait récemment que 300 000 personnes sont actuellement sans domicile fixe en France et que cela devrait provoquer un électrochoc.

Cette déclaration, composée de 14 articles, réaffirme les droits fondamentaux comme le droit au logement, à l'alimentation, à l'hygiène, à l'accès aux services et aux droits sociaux, au vote, à la protection des données personnelles, à la participation à la vie démocratique et à la vie culturelle et le fait que les personnes sans-abri ne doivent pas en être exclues.

Sa signature par notre collectivité constituerait l'amerce d'un véritable travail en lien avec les partenaires et associations qui oeuvrent en ce sens, pour rendre ces droits effectifs dans notre collectivité. Nous serions disposés à y prendre toute notre part."

Annexe Texte de la déclaration <https://www.fundation-abbepierre.fr/droitsdespersonnessansabri/>

Conseil Municipal du Mardi 3 novembre 2020

Question orale du groupe « Engageons-nous pour La Roche-sur-Yon ! » concernant les travaux sur le site du château du Picassis.

Monsieur le Maire,

Lors d'une délibération l'an passé, vous écriviez que « depuis 2016, la Ville de La Roche-sur-Yon s'est engagée dans une politique de préservation de la biodiversité. Elle a mené un diagnostic qui a mis en évidence un patrimoine environnemental riche qu'il convient de préserver pour les générations à venir. », puis « la Ville a structuré un plan d'actions stratégique en 4 axes, pour la période 2017-2020 :

- La conservation du bocage Yonnais.
- Le retour de la nature en ville.
- L'amélioration de la qualité des eaux de surface.
- La sensibilisation et la formation aux questions liées à la biodiversité. »

D'autre part, dans le document appelé AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine valant site patrimonial remarquable), la carte des qualités architecturales et paysagères (page 10) « est un relais du règlement permettant la localisation précise des éléments faisant l'objet d'une préservation ou de prescriptions complémentaires ». Elle montre que le parc du château est bien compris dans le secteur dit de St André. Page 15 est précisé dans les règles générales : « **Tout abattage d'arbres est soumis à autorisation.** » De plus, dans le chapitre II C sur le paysage urbain, sont édictées des règles précises lors de l'abattage d'arbres.

Ces dispositions sont encore plus précises pour les parcs ou jardins privés (p. 70), ce qui est le cas de ce parc actuellement :

« Pour toute extension dans un jardin repéré, 70% de la surface de jardin devra être maintenue en espace végétal et la visibilité depuis l'espace public doit être maintenue.

- Préserver les arbres existants au sein de ces espaces sauf si leur état phytosanitaire ne le permet pas ou s'ils présentent une dangerosité. Les remplacer si besoin en maintenant la volumétrie de l'arbre initial et en utilisant des essences indigènes, sauf dans le cas de jardins comportant déjà des essences exogènes dans leur composition : parcs ou jardins dits « à l'anglaise », comportant des résineux, ou « pseudo coloniaux », avec des palmiers ...

- Tout abattage d'arbres situés dans les jardins repérés sur la carte des qualités architecturales et paysagères est soumis à autorisation. »